

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, j'ai pris position au sujet de cette motion, et si je me suis trompé, je m'en excuse auprès de la Chambre...

Des voix: Oh, oh!

M. Peters: Le ministre est ici depuis assez longtemps pour savoir qu'il ne devait pas faire de déclaration à la télévision avant d'en avoir fait une à la Chambre.

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur...

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Peters: Nous n'accorderons pas de temps au ministre pour prendre maintenant la parole.

Une voix: Pourquoi?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre a la parole sur la question de Règlement. Nous devrions peut-être lui permettre de s'exprimer.

M. Peters: Qu'il le fasse à la télévision.

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Plusieurs députés voulaient prendre la parole au cours du débat. Les noms ont été affichés. J'ai cru devoir me montrer courtois envers les députés et la présidence en écoutant tous ceux qui voulaient parler. Je l'ai fait. Le débat de ce soir a été très utile. J'ai cru que je servais les fins du débat utilement si je répondais aux députés après qu'ils auraient tous pu prendre la parole.

L'hon. M. Lambert: Le ministre n'aurait pas dû parler tout d'abord à la télévision. On ne parle pas à la télévision avant de s'être adressé à la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Si personne ne veut prendre la parole, la présidence assumera que la motion a été adoptée.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Adoptée.

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit, j'espérais attendre jusqu'à ce que tous les députés qui voulaient prendre la parole l'eussent fait. J'ai pensé que ce serait la procédure normale. J'estime tous les députés égaux. Je crois que le député de Waterloo a dit dans son discours que le premier orateur était le plus important. Tous les députés de la Chambre sont égaux et ont tous le même droit à la parole.

Il me faut expliquer, au sujet de mes apparitions à la télévision qui semblent préoccuper les députés, que j'ai dit à la télévision ce que j'ai déclaré à la Chambre et publiquement à savoir que le gouvernement se soucie de voir cette compagnie rester canadienne et que je ne doute pas que les démarches entreprises par le gouvernement ainsi que les négociations qui se déroulent au sujet de la Home Oil permettront à cette dernière de demeurer canadienne.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Greene: Je suis heureux de voir que la majorité sinon la totalité des députés, sauf erreur de ma part sur le sens de leurs déclarations, sont d'accord avec la position adoptée par le gouvernement, c'est-à-dire que cette société doit demeurer canadienne et qu'il est indispensable de faire le nécessaire pour qu'elle le reste.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Greene: J'étais absent pendant la période des questions aujourd'hui mais j'ai cru comprendre, à la lecture de ce qui paraîtra dans le harsard, que la base de cette motion est un article de presse évoqué par le parain de la motion et par nombre de députés ce soir. Les faits décrits dans cet article sont fondés sur trois prémisses ayant trois origines différentes. La première base de cet article se trouve dans le premier paragraphe qui déclare: «Selon des sources informées de Calgary et d'Ottawa». C'est la première base. Deuxièmement, il déclare qu'un représentant, anonyme, de la Home Oil est à la source de cet article. On peut lire plus loin: «Selon des sources fédérales et industrielles». Voilà les sources de cet article.

C'est sur cette bien faible base qu'on a proposé la motion. J'estime qu'il incombe aux députés d'indiquer à la présidence sur quoi ils se fondent et de vérifier les faits. Franchement, j'ignore comment des députés peuvent demander à la présidence, sur la base d'un article de journal fondé sur trois sources inconnues, de prendre le temps de la Chambre avec une motion de ce genre.

Une voix: Pourquoi le ministre ne nous a-t-il pas indiqué les faits?

L'hon. M. Greene: La présidence considère évidemment les assertions des députés comme des faits et estime que ces faits ont été vérifiés. Je n'ai pas l'intention de répondre aux allégations d'un article de presse. Cela constituerait un précédent hautement répréhensible. Il serait particulièrement répréhensible si, en vertu de l'article 26 du Règlement, il était possible de proposer une motion demandant à des membres du gouvernement de répondre à des allégations contenues dans un article de presse. Je puis dire à mes honorables amis qu'il y a beaucoup d'inexactitudes dans cet article, et il est malheureux qu'ils n'aient pas jugé à propos de me consulter avant de présenter une motion en vertu de l'article 26 et de faire perdre du temps précieux à la Chambre.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Greene: Je vais maintenant tenter de répondre à certaines des questions de mes honorables amis des deux côtés de la Chambre. Je tiens à signaler aux députés que je ne suis pas en mesure et que je n'ai pas l'intention de faire une déclaration complète sur tout ce qui s'est produit au cours des négociations relatives à la Home Oil. J'ai une très lourde responsabilité à ce sujet, et je tente de m'acquitter de mon mieux. Il m'appartient de m'assurer que cette société reste canadienne, ce que les députés ont demandé avec instance. J'ai bon espoir que nous parviendrons à ce résultat.